



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT
AVENUE DES CONGRES
AUX DROITS DU PALAIS DES CONGRES, PARKING CENTRAL
FACE AU PALAIS ET PLACE SCHUMANN
DU 25 AU 27 MAI 2006**

HE/CB

APM 06/0559

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande présentée par le Pasteur Jean-Luc GADREAU,
sise 30 route de Médis - 17200 ST SULPICE DE ROYAN, en date
du 03 mai 2006,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes
qui se rendent au congrès national de l'Eglise Protestante
Baptiste,*

A R R E T E

*ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit avenue des Congrès aux
droits du Palais des Congrès, parking central face au Palais et Place
Schumann, du jeudi 25 mai 2006 à 8h30 au samedi 27 mai 2006 à 12h00
pendant le congrès national de l'Eglise Protestante Baptiste qui se
déroulera au Palais des Congrès.*

*ARTICLE 2 : La signalisation et le barriérage seront mis en place et
maintenus par les services techniques de la ville.*

*ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.*

Fait à ROYAN, le 18 mai 2006

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 mai 2006

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT